

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU DIX JUILLET DEUX MIL VINGT

L'AN DEUX MIL VINGT
Le 10 JUILLET

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER

Ont siégé : Mesdames Monia FAYOLLE, Elodie RELING, Nadine MAZZA, Anne-Virginie POUSSE, Fabienne TOURAINE, Laurence MEUNIER, Béatrice BOULANGE, Fanny LEBAYLE, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Virginie BLAISON, Christel DECATOIRE, Eliane BERTIN, Anne-Marie MATHIEU, Renée TORRES et Messieurs Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Jean-Claude JAUNEAU, Olivier BAREILLE, Jean-Claude CORBIN, Jean-Marc CHAPPAZ, Emeric MOREL, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Gilbert BERTRAND, Hugues JEANTET, Jacques MEILHON, Clément PERRIER, Marc ZIOLKOWSKI

Secrétaire de séance : M. Michel LAGIER

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 29
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 0
CONVOCATION EN DATE : 3 juillet 2020
DATE D’AFFICHAGE : 17 juillet 2020

OBJET : Travaux implantation du DAB –Demande de subventions

-----n° 2020/056

Vu la délibération n° 2020/04 autorisant l'installation d'un Point Cash au centre du village,

Vu la délibération n° 2020/46 en date du 5 Juin 2020 autorisant Monsieur le Maire à signer et déposer la déclaration préalable relative aux travaux de l'installation d'un point Cash au centre du village.

Considérant que suite aux devis obtenus, le montant total des travaux est estimé à 35 040 € TTC

Vu l'avis positif de la commission finances du 23 juin 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

29 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- **APPROUVE** cette opération pour un montant total de 29 200 € HT
- **SOLLICITE** une subvention dans le cadre d'un appel à projet auprès du nouveau département du Rhône à hauteur de 50 %
- **VALIDE** le plan de financement suivant :

Organismes et origine	Subventions escomptées
Nouveau département du Rhône / Appel à projet	15 000 €
AUTOFINANCEMENT commune Grézieu la Varenne	15 000 €

Bernard ROMIER
Maire de GREZIEU-LA-VARENNE

